

<http://s598926418.onlinehome.fr/snalc2015/spip.php?article892>



REDOUBLEMENT : ÇA S'EN VA ET ÇA REVIENT ?

- Actualités - 2017/2018 -



Date de mise en ligne : lundi 15 janvier 2018

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie
d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

REDOUBLEMENT :

ÇA S'EN VA ET ÇA REVIENT ?

Par [Jean-Rémi GIRARD](#), vice-président du SNALC

Article publié dans la [QUINZAINE UNIVERSITAIRE - #1412](#) - JANVIER 2018

Le décret permettant à l'Institution de décider du redoublement a été présenté au dernier Conseil Supérieur de l'Éducation. S'il a reçu un avis négatif (mais uniquement consultatif), il a été soutenu par le SNALC.

On s'en souvient : la suppression quasi intégrale du redoublement avait fait grand bruit en 2014. Au-delà de la mesure pédagogique en elle-même, dont l'utilité ne peut être jugée qu'au cas par cas, c'est surtout la question de la prise de décision qui a fait polémique. En effet, ce n'était plus l'Institution à€” et ses professionnels à€” qui prenait la décision (ou même qui proposait), mais bien les parents qui étaient les seuls en capacité de demander un redoublement. Côté professeurs et chefs d'établissement, on n'avait plus qu'un seul choix : laisser passer, quelle que soit la situation (y compris en fin de seconde...).

Loin de nous l'idée de dire que le redoublement est la solution à tous les problèmes. C'est un outil parmi d'autres, et le SNALC propose des alternatives. Mais, nous ne rejoignons pas certains acteurs de l'École qui s'indignent du coût du redoublement alors qu'en fait, il est un pisaller par rapport à ce que pratiquent d'autres pays (professeurs spécialisés présents dans chaque établissement, effectifs de classe nettement inférieurs, système de rattrapage pendant les vacances...). De même, alors que les taux de redoublement n'ont cessé de diminuer depuis plusieurs dizaines d'années (sans aucune corrélation avec une éventuelle amélioration du niveau scolaire), on n'a pas eu l'impression qu'on investissait en parallèle dans le traitement de la grande difficulté en France.

C'est pourquoi le SNALC a voté pour le texte permettant aux équipes de prononcer des redoublements. Il ne s'agit pas de retourner à un passé dans lequel cette pratique était massivement employée, mais bien de appeler qu'en matière d'enseignement, ce sont les professionnels que nous sommes qui doivent décider. Il faut le faire savoir aux parents... et aux élèves ! En espérant que ce soit une première pierre posée dans le chantier de la reconstruction de notre autorité

contact : [Jean-Rémi GIRARD](#)